Ensemble, pour l'avenir des retraites
A l'appel de la CGT et de la FSU
Manifestons le samedi 29 mars 2008
14 heures 30 de Nation à Bastille

« à quel âge pourrais-je partir ? » « Quel sera le niveau de ma pension ? » Ce sont les interrogations et inquiétudes de trois salariés sur quatre. Les jeunes se demandent tout simplement : existera-t-il encore un système public de retraite dans vingt ans...

De mars à mai s'ouvre une nouvelle phase de discussions avec le gouvernement sur l'avenir de notre système de retraite. Un gouvernement qui veut confirmer les orientations tracées en 2003 : allongement à 41 ans de la durée de cotisation et baisse du niveau des pensions. Un gouvernement qui veut mettre en cause le dispositif de départ anticipé longues carrières. Un gouvernement qui prépare un nouveau projet de loi pour le mois de juin.
De son côté, le Medef fait monter les enchères en proposant de reculer le droit à la retraite à 62 ou 63 ans et de réduire la contribution des entreprises au financement des retraites.

La CGT estime que la meilleure façon d'aborder de telles échéances est de faire entendre dès à présent les revendications de tous, actifs et retraités.

Garantir le niveau des retraites

La CGT propose de garantir à chacun un niveau futur de pension au moins égal à 75 % de son salaire, avec un montant minimum global de retraite qui ne soit pas en-dessous du Smic.

Or, les réformes engagées depuis 1993 n'ont de cesse de faire baisser, dans le temps, le niveau des retraites. Ainsi, la pension du régime général ne représente plus que 43 % du salaire, lors du départ à la retraite. Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont baissé de 20 % en dix ans. Le niveau de pension des retraités recule par rapport aux salaires des actifs.

Assurer le droit à la retraite à partir de 60 ans

Le droit à retraite à 60 ans à taux plein doit être accessible à tous. Il doit garantir le choix effectif du salarié de cesser son activité. C'est pourquoi le droit au travail doit aussi être reconnu.

Par contre, la CGT est opposée à l'allongement projeté de la durée de cotisation à 41, puis 42 ans. Elle propose que la durée exigée pour obtenir le plein des droits à retraite prenne en compte les périodes de stages, d'études et de premières recherches d'emploi.

La double peine que constitue le système de décote* généralisée à tous les régimes est totalement injuste puisque dans le calcul de la pension de retraite intervient déjà la durée des cotisations.
(*Pénalité appliquée si le salarié n'a pas atteint le nombre d'annuités exigé)

Reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé

La CGT revendique la possibilité d'un départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercés des travaux pénibles ou des emplois a fortes contraintes (port de charges lourdes, travail répétitif, exposition aux intempéries, au bruit, à la chaleur, à des substances nocives, travail de nuit et en équipe...). Elle demande une amélioration du dispositif des « carrières longues ».

Assurer le financement des retraites
La retraite doit demeurer un droit : percevoir à un âge identifié un montant de retraite garanti en proportion de son salaire.

Les moyens financiers existent

Financer la retraite porte l'exigence d'une modification en sa faveur de la répartition des richesses créées par le travail.
En ce sens, l'action menée dans les entreprises par les salariés pour l'augmentation des salaires, permet la revalorisation des cotisations sociales dévolues au financement de la retraite. (Plus les salaires sont élevés, plus les cotisations sont importantes).

Dans le même sens, est posée la justification de l'allègement des charges sociales dont bénéficient les entreprises sans contrepartie.
Le recours au travail précaire doit être lourdement taxé, les profits financiers doivent être mis à contribution, le système d'exonération des cotisations sociales et des contributions fiscales appliqué aux entreprises doit être revu pour inciter à l'investissement dans les politiques sociales.

Engager à présent la mobilisation

L'action collective, ça paie : la mobilisation des jeunes, moins jeunes, salariés ou non, ont poussé au retrait du Cpe.

Pour défendre les retraites

La CGT appelle les salariés du public et du privé à se réunir dans les entreprises pour débattre des revendications sur les retraites.
La CGT , **le 4 mars** était à l'initiative pour faire reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé.

Le 6 mars, ce sont les retraités dans l'unité qui ont agit pour la revalorisation des pensions et des retraites.

Le 29 mars, la CGT Ile de France vous appelle à manifester.
Tous ensemble, actifs, retraités, sans emplois, pour défendre les retraites.

A 14 heures 30 de Nation à la Bastille

Pour me faire entendre, je me syndique à la CGT

Nom : …… Prénom : ……

Adresse : ……

Entreprise : …….. Localité : ……

Bulletin à retourner à l'URIF-CGT – Case 455 – 263, Rue de Paris – 93514 Montreuil– urif@cgt.fr